

EXTRAITS  
DES DELIBERATIONS

L'An deux mille seize, le Jeudi 24 mars à dix-huit Heures, le Conseil Communautaire, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Biache-Saint-Vaast,, conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 2 du règlement intérieur, sous la Présidence de M. Pierre GEORGET, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 18 mars 2016, laquelle convocation a été affichée au siège de la Communauté et transmise pour affichage dans les communes membres.

Étaient présents :

M. Thierry ANSART, M. Michel HOUSAU, Mme Edwige MARCZYSZYN, M. Serge DERET, Mme Réjane LIBERT, M. Hervé NAGLIK, M. Christian MERCIER, M. Fernand CROCFER, M. Jean-Luc BOYER, Mme Agnès LAGEAT, M. Jean-Pierre HECQUET, Mme Jocelyne CIESLAK, M. Nicolas CICORIA, Mme Sylvie LEGROS, M. Alain COPLO, Mme Christine LIBERAL, M. Jean-Pierre MOREAU, Mme Nathalie POTEAU, M. Dominique BLARY, M. Dominique BERTOUT, Mme Françoise WARLOP, M. Eric MORELLE, M. Marc CAMPBELL, M. Stéphane TONELLE, Mme Sylvie PONCHAUX, M. Jean-Louis CAPIEZ, M. Régis BAES, M. André LACROIX, M. Michel VOLANTI, Mme Valérie RATTE, M. Philippe DUBUS, M. Denis SENECHAL, M. Georges HOUZIAUX, M. Francis DEGAND, M. Jacques PETIT, M. Michel HOUVENAEGHEL, M. Gilles PINTIAUX, M. André PLATEL, M. Jean-François LEMAIRE, M. Eric ROUSSEL, M. André ANJORAND, M. Bernard BATTESTI, M. Bernard TRANNIN, M. Jean-Luc LEROUX, M. Rodrigue MROZ, M. Gérard CRUTEL, M. Eugène CITERNE, M. Didier DRUBAY, M. Guy de SAINT-AUBERT, Monsieur Antonio CANTA, Mme Sandra BARRE, M. Pascal DEFONTE, M. Bernard MAYEUX, M. Yves LEGROS, M. Christian THIEVET, M. Pierre GEORGET, Mme Catherine VESIEZ, M. Francis RICHARD, Mme Sylvie JONIAUX, M. Michel DEBAVELAERE, Mme Sylviane DURAK, M. Pierre DECOURRIERE

Excusés représentés :

M. Norbert GROBELNY représenté par M. Thierry ANSART  
M. Xavier PLATEL représenté par M. André PLATEL  
M. Jean-Charles DUPAS représenté par M. Antonio CANTA  
M. Francis RIGAUT représenté par Mme Sandra BARRE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Daniel GAY (pouvoir à M. Philippe DUBUS)  
M. Jean-Pierre LESTOCARD (pouvoir à M. Jean-Pierre HECQUET)  
M. Bernard BEAUCAMP (pouvoir à Mme Christine LIBERAL)  
M. Jean-Marie HERMANT (pouvoir à Mme Valérie RATTE)  
Mme Marie-Christine GUENOT (pouvoir à M. Jean-François LEMAIRE)  
M. Patrick DEREGNAUCOURT (pouvoir à M. Dominique BERTOUT)  
M. Gilbert THERON (pouvoir à M. Eric ROUSSEL)  
M. Jean - Marcel DUMONT (pouvoir à M. Pierre GEORGET)  
Mme Marie-Thérèse BRIOIS (pouvoir à M. Eugène CITERNE)  
Mme Anne-Sophie DEROUBAIX, (pouvoir à M. Christian THIEVET)

Absents excusés :

Mme Annick DANIEL  
M. Jean-Pierre LEGER  
M. Michel ROUSSEAU

M. Stéphane TONELLE est élu Secrétaire de Séance.

**1°) Extrait délibération n°16/M03/1 - Adoption du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015**

**Sur la proposition de Monsieur le Président, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015 qui s'est tenue à Ecourt-Saint-Quentin

**2°) Extrait délibération n°16/M03/2 – Remplacement des sièges de conseillers communautaires devenus vacants et remplacement dans les commissions permanentes de travail Le Conseil Communautaire, à l’unanimité,**

**Le Conseil Communautaire, à l’unanimité,**

- **PREND ACTE** de l’installation de Mmes PONCHAUX ET JONIAUX en qualité de conseillers communautaires titulaires, de MM. DOYEN et LIBERAL en qualité de conseillers communautaires suppléants
- **DESIGNE :**
  - Madame Sylvie PONCHAUX pour siéger à la place de Madame LEDENT dans les commissions suivantes :
    - Action sociale en faveur des personnes âgées et handicapées/Mobilité
    - Développement Economique/Emploi/Formation
    - Culture/ERIM
    - Politique en faveur de l’enfance et de la jeunesse
    - Territoire Numérique
  - Madame Sylvie JONIAUX pour siéger à la place de Madame MAHIEU dans la commission suivante :
    - Politique en faveur de l’enfance et de la jeunesse
  - Monsieur Patrick DOYEN pour siéger à la commission Aménagement de l’espace/Logement/Cadre de vie

**3°) Extrait délibération n°16/M03/3 – Constitution d’un groupement de commandes pour l’exécution de prestations de services de transports**

**Le Conseil Communautaire, à l’unanimité,**

- **AUTORISE** la constitution d’un groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales et Établissements Publics de Coopération Intercommunale dont la liste figure dans le projet de convention constitutive ;
- **ACCEPTTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexé à la présente délibération, pour l’exécution de prestations de services de transports pour les besoins propres aux membres du groupement ;
- **ACCEPTTE** que la communauté de communes OSARTIS MARQUION soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et à prendre toute mesure d’exécution de la présente délibération et, plus généralement, à signer toutes les pièces nécessaires à l’aboutissement de cette opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, notifier et exécuter l’accord-cadre et les marchés subséquents qui en découlent au nom et pour le compte de l’ensemble des membres du groupement, selon les modalités fixées dans la convention ;
- **DECIDE** d’inscrire au budget les sommes nécessaires au fonctionnement du groupement et à l’engagement des prestations réalisées pour le compte de la communauté de communes.

**4°) Extrait délibération n°16/M03/4 – Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés, mis en place par la Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais**

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur Christian THIEVET, à la majorité absolue (1 abstention),**

- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés,
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes (*annexée à la présente délibération*),
- **ACCEPTE** que la FDE62 soit désignée comme coordonnateur du groupement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commande ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

**5°) Extrait délibération n°16/M03/5 – Débat d'Orientations Budgétaires**

*En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget doit être précédé d'un Débat d'Orientations Budgétaires.*

**6°) Extrait délibération n°16/M03/6 – Acquisition de locaux situés à Marquion**

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre HECQUET, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'acquisition au profit de la Communauté de Communes Osartis Marquion, à l'euro symbolique, des biens immobiliers suivants situés rue de la Chapelle à Marquion :
  - Une parcelle de terrain cadastrée AD 28, pour une contenance de 11 ares 01 centiares, d'une valeur estimée à 38682.19€,
  - Des locaux à usage de bureau et des 6 garages sur le terrain cadastré AD 29, pour une contenance de 10 ares 82 centiares, d'une valeur estimée à 97819.79€,
- **ACCEPTE** de régulariser cette acquisition par la voie d'un acte en la forme administrative, tous frais à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant et tous documents s'y rapportant,
- **ACCEPTE** de rembourser à la commune de Marquion une somme de 1046 € correspondant aux frais d'assurance du bâtiment au titre des années 2015 et 2016 (soit 523 €/an ) ainsi que la taxe foncière correspondante au titre des exercices 2015 et 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce remboursement,
- **DECIDE** d'inscrire l'ensemble des crédits correspondants au budget principal 2016.

**7°) Extrait délibération n°16/M03/7 – Avance trimestrielle sur la contribution au SYMEVAD**

**Le Conseil Communautaire,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre HECQUET,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le versement de la contribution,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au Budget primitif 2016.
- **AUTORISE** le président à signer tous documents relatifs à cette affaire

*Extraits des délibérations affichés le 1<sup>er</sup> avril 2016  
Le Président, Pierre GEORGET*